

FESTI'TRI du 27 AOÛT 2023

REGLEMENT INTERIEUR

La 1ère édition du FESTI'TRI, organisée par le SCO ANGERS TRIATHLON, se tiendra le dimanche 27 août 2023, au parc de loisirs du Lac de Maine, à Angers (Maine-et-Loire).

OBJECTIF :

Fêter la fin de l'été,
Fêter la prochaine rentrée et l'excitation d'une nouvelle année,
Fêter le sport et les belles émotions qu'il nous fait partager,
Fêter toutes nos disciplines enchainées ...

Bienvenue au FESTI'TRI du SCO ANGERS TRIATHLON ... un festival du triathlon SANS triathlon !

AU PROGRAMME du DIMANCHE 27 AOÛT 2023 :

- 9h30 : **FESTI'SWIMRUN**
 - P'tite boucle (5,4 de c p et 1,2 natation)   partir de minime
 - Grand'boucle : 10,8 de c p et 2,4 de natation)   partir de cadet
 - Plus longue portion c p : 2km et plus longue portion nat : 300m
 - En individuel ou en duo
- 12h30 : **AQUA'FAMILLE**
 - Un p'tit bout de 6   9 ans en duo avec un grand de 18   77 ans
50m de natation et 500m de c p
 - Un p'tit bout de 10   13 ans en duo avec un grand de 18   77 ans
100m de natation et 1km de c p
 - Animathlon sans chrono et sans classement
- 14h00 : **FESTI'RUNBIKE**
 - P'tite boucle de 9km en duo, 1VTT pour deux, 1 casque par personne   partir de benjamin
 - Grand'boucle soit 18km en duo, 1 VTT pour deux, 1 casque par personne   partir de cadet
- 16h30 : **FESTI'CAP**
 - 5,5 km de c p au Lac mais pas le classique tour du Lac   partir de minime
 - En individuel ou en duo

Un programme   la carte ou au challenge !

- Vous r alisez l' preuve que vous souhaitez : 1, 2, 3 ou 4
- Vous vous lancez   deux sur un Challenge complet
 - P'tit Challenge : Festi'SwimRun P'tite boucle + Fest'RunBike P'tite boucle + Festi'Cap (arriv e franchise ensemble),   partir de cadet
 - Grand Challenge : Festi'SwimRun Grand'boucle + Festi'RunBike Double boucle + Festi'Cap (arriv e franchise ensemble),   partir de cadet

Du partage, de la découverte, de la petite distance, de la longue distance cumulée, du plaisir ... le tout grâce au chaleureux accueil des Bénévoles et au soutien de nos partenaires ·
Bienvenue au Festi'Tri 2023 organisé par le SCO ANGERS TRIATHLON !

Que la fête commence !

ARTICLE 1 – REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Le FESTI'TRI est soumis à la réglementation en vigueur de la Fédération Française de Triathlon et des Disciplines Enchaînées, disponible via le lien : <https://www.fftri.com/pratiquer/reglementation-sportive>

Chaque personne inscrite, mineure ou majeure, s'engage à respecter cette réglementation ainsi que le présent règlement intérieur.

Les règles de course seront appliquées par le corps arbitral de la Ligue de Triathlon des Pays de la Loire sur les épreuves SwimRun, RunBike et Aqua'Famille.

ARTICLE 2 - LES ÉPREUVES

Tout concurrent ou accompagnant détectant une anomalie sur le parcours de la compétition, pouvant porter atteinte à la sécurité des concurrents, est tenu d'en informer l'organisateur.

Les concurrents et leurs accompagnants ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui serait donnée par l'organisateur ou le corps arbitral.

Les épreuves SwimRun, RunBike et course à pied seront chronométrées par un système de puces électroniques géré par la société Chronosmetron. Les résultats seront en ligne sur le site de l'organisation et sur le site du prestataire www.chronosmetron.com

Les parcours des différentes courses seront mis en ligne sur le site internet de l'organisateur www.sco-angers-triathlon.fr.

➤ **CONDITIONS D'ACCES :**

Les épreuves FESTI'SwimRun et le FESTI'RunBike sont ouvertes aux concurrents disposant d'une licence Compétition 2023 de la FFtri et aux non-licenciés FFtri disposant d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du triathlon en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve et d'un pass compétition pris pour l'épreuve.

L'épreuve FESTI'Cap, labellisée FFA, est ouverte aux concurrents disposant d'une licence Compétition 2023 de la FFA et aux non-licenciés FFA disposant d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve

L'animathlon Aqua'Famille est ouverte à tous, à partir de 6 ans, sans certificat médical à fournir, avec un Pass loisir à compléter

Les courses sont proposées en format individuel ou en duo sur le SwimRun et la course à pied.

Les courses sont proposées uniquement en format duo sur l'Aqua'Famille et le RunBike.

Selon la course, les éléments suivants seront remis aux concurrents lors de l'émargement :

➤ **FESTI'SWIMRUN**

- Une chasuble sera prêtée à chaque inscrit, à remettre en fin d'épreuve
- Bonnet de natation obligatoire, non fourni par l'organisation
- Une puce électronique à placer sur la cheville du participant (solo) ou de l'un des deux participants (duo)

- **FESTI'RUNBIKE**
 - Un dossard unique à placer sur le guidon du VTT (serre-fil inclus)
 - Une puce électronique à placer sur la cheville gauche de l'un des deux participants du duo

- **AQUA'FAMILLE** (Animathlon sans classement ni podium)
 - Port du bonnet obligatoire, fourni par l'organisation

- **FESTI'Càp**
 - Un dossard unique à positionner sur le devant du maillot (épingles ou ceinture non fournies)
 - Une puce à placer à la cheville

ARTICLE 3 - CONDITIONS GENERALES

Les inscriptions se réalisent en ligne via le lien suivant : <https://www.espace-competition.com/index.php?module=inscription&comp=2646>

Les frais d'inscriptions couvrent uniquement la participation à la compétition, à l'exclusion de tous les frais de transport, d'hébergement ou de repas ou tous frais médicaux (soin sur site, rapatriement...), lesquels demeurent à la charge du concurrent.

Pour les personnes non-licenciées FFTRI compétition, un Pass compétition doit être souscrit pour l'assurance (majoration de l'inscription sur la base des tarifs fédéraux)

Pour toute annulation du concurrent, sauf présentation d'un certificat médical dans les 48 heures qui suivent la dernière course au programme de ce FESTI'TRI 2023, il n'y aura aucun remboursement.

Pour une inscription sur place, et sous réserve que des places restent disponibles, les licenciés devront présenter leur licence FFTRI Compétition 2023 et les non-licenciés FFTRI + licenciés FFTRI Loisir 2023 un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du triathlon ou tout sport en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve + une pièce d'identité + un pass-compétition, et s'acquitter du montant de l'inscription.

Une autorisation parentale devra être fournie pour les mineurs (sauf pour les jeunes licenciés FFTRI Compétition 2023).

À défaut de la présentation de ces éléments, toute participation à la compétition est exclue.

ARTICLE 4 - ASSURANCE

L'organisateur s'engage à être dûment couvert par une assurance responsabilité civile organisateur, qui couvre sa responsabilité civile et celle des concurrents dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Les concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une bonne condition physique. L'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident/blessure/dommage corporel/incapacité/décès survenu à un concurrent, sous réserve naturellement des accidents ayant pour cause directe un manquement par l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires.

Le concurrent est ainsi informé que :

1. dans le cadre de la manifestation du FESTI'TRI 2023, l'organisateur a souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile,
2. l'assurance ne comprend aucune garantie d'assurance de personne,
3. il est de l'intérêt de chaque participant de souscrire, auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

En cas de sinistre, chaque personne est informée que les contrats d'assurance prévoient un délai pour effectuer toute déclaration.

En outre, l'organisateur n'assumera aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tous biens/matériels/équipements personnels ; Il appartient aux concurrents de souscrire une assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

ARTICLE 5 - PODIUM

La présence des concurrents vainqueurs à la cérémonie de remise des prix est obligatoire. Aucun prix ne sera remis et ne pourra être ultérieurement réclamé par un concurrent absent sur le podium lors de la remise officielle.

Seront récompensés :

- Le scratch par équipe femmes, hommes et mixtes sur les épreuves SwimRun et RunBike
- Le premier et la première en individuel sur le SwimRun
- Le scratch femmes et hommes sur la course à pied (les trois premiers)
- La 1ère équipe femmes, hommes et mixtes du Petit Challenge et du Grand Challenge

Pour les challenges :

> Petit Challenge : le classement sera réalisé sur le cumul en temps des 3 épreuves réalisées par un même duo sur le Festi'SwimRun p'tite boucle , le Festi'Runbike p'tite boucle et le Festi'Cap (le temps est alors pris sur le 2ème arrivant du duo)

> Grand Challenge : le classement sera réalisé sur le cumul en temps des 3 épreuves réalisées par un même duo sur le Festi'SwimRun grand' boucle , le Festi'Runbike grand' boucle et le Festi'Cap (le temps est alors pris sur le 2ème arrivant du duo)

ARTICLE 6 - EN CAS D'ANNULATION

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors du contrôle de l'organisateur, et, en particulier, tous cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques (en particulier motivée par des raisons de santé publique, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tous risques d'intempéries ou intempéries avérées, l'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscriptions ne pourront être remboursés.

Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit du fait de ces cas d'annulation ou d'interruption.

ARTICLE 7 - DROIT À L'IMAGE

Les concurrents autorisent expressément l'organisateur de la compétition ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires, sponsors et média à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la

manifestation sportive, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les Traités en vigueur, en ce compris les prolongations éventuelles apportés à cette durée.

ARTICLE 8 - LITIGE

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Tout litige découlant ou en rapport avec le présent règlement sera soumis à l'arbitrage de la FFTRI suivant son règlement ou, à défaut, à la chambre arbitrale du sport placée auprès du Comité National Olympique et Sportif Français, et définitivement tranché suivant son règlement.

ARTICLE 9 - BÉNÉVOLES

Les personnes qui donneront de leur temps et de leur bonne humeur, ce 27 août 2023, seront présentes gracieusement pour permettre aux concurrents et aux spectateurs de vivre un moment de convivialité sportive au cœur de notre ville. Chaque personne occupera un poste précis. Nos bénévoles seront identifiés par le port d'un tee-shirt de l'organisation. Merci de leur porter attention et respect.

ARTICLE 10 - DEVELOPPEMENT DURABLE

L'organisation du FESTI'TRI s'inscrit dans une démarche de développement durable, sensibilisée aux 15 engagements éco-responsables des organisateurs d'évènement sportifs (www.developpement-durable.sports.gouv.fr).